



LE BESSAT
[Au coeur du PNR du Pilat]



Vertigineux 12-15 ans & Décoiffant



Des vacances, d'aventures à la découverte des sports de pleine nature, mais pas que !



Programme

Deval'kart : au commande d'un kart non motorisé, descends à ton rythme les pistes et remonte sans efforts grâce au téléski.

Escalade : pars à l'assaut de la montagne !

Trampoline : une initiation à une discipline bondissante pour des sensations uniques sur deux trampolines professionnels

Raid VTT : découvre le parc du Pilat avec à la clé des panoramas à couper le souffle... **1 nuit en bivouac** en pleine nature
La semaine sera ponctuée par une descente en **Rafting** sur la rivière aménagée de Saint-Pierre de Boeuf.

Hébergement

Inplanté au coeur du petit village du Bessat, à 1170 mètres d'altitude, le centre « La Traverse » est le lieu idéal pour effectuer une première colo.
Chambres de 4 lits simples avec douches à chaque étage.
1 nuit en Bivouac



Encadrement : 1 directeur / 1 adjoint-assistant sanitaire / 1 animateur diplômé pour 10 enfants

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé à 1173 mètres d'altitude, le village du Bessat est le plus haut village du massif du Pilat et la plus haute commune du département de la Loire. Niché sur la zone boisée du Haut-Pilat, à 15 km de St-Etienne et à 60 km de Lyon, le centre La Traverse est idéalement placé pour la pratique des activités de pleine nature.

► Cadre de vie (type d'hébergement / effectifs)

Bâtiment principal en pierre de 2 étages prolongé par une structure de plain-pied, où sont situées les salles de restauration, la cuisine et les salles d'activités. A chaque étage : 10 chambres de 4 lits avec lavabo.

Sanitaires complets à chaque étage.

1 à 2 bivouacs pourront être proposés pendant le séjour (en fonction du temps)

Effectif : 16 participants maximum

L'EQUIPE ET SON PROJET PEDAGOGIQUE

Ce séjour est encadré par un directeur adjoint et un animateur BAFA diplômé. L'équipe d'animation est bien évidemment en lien quotidien avec le(a) directeur(trice) du séjour, qui se rend sur place très régulièrement.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances possibles à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies. Le séjour «Vertigineux & Décoiffant» s'inscrit parfaitement dans la philosophie éducative de La Ligue de l'Enseignement.

La pratique d'activités de pleine nature, le vécu de bivouac, sont pour nous des objectifs à part entière mais également autant de moyens d'atteindre les objectifs liés aux piliers éducatifs de notre structure.

Notre séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Fiche sanitaire et dossier médical

La fiche sanitaire dûment remplie et signée sera remise en main propre au responsable du convoi au départ ou, en cas de rendez-vous sur place, au responsable d'accueil.

En cas de traitement médical en cours, joindre la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistant(e) sanitaire du centre de vacances qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes, dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir : attention, les médicaments doivent impérativement être accompagnés d'une copie de l'ordonnance à jour.

A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrons administrer aucun médicament.

L'ALIMENTATION

Dans tous nos séjours, nous tâcherons de mettre en place une alimentation de qualité, équilibrée. Simon, cuisinier de métier, transforme des matières premières en plats savoureux pour proposer aux enfants du « fait maison ». Ces aliments sont issus pour une bonne partie de l'agriculture biologique (épicerie, lait, œufs et pain...) et de l'agriculture locale (bœuf, yaourts, fromages, jus de pomme...).

S'agissant de séjours collectifs organisés par une association laïque, il nous est impossible de tenir compte d'exigences personnelles particulières à caractère non médical (viande halal ou casher, régime végétarien ou végétalien...).

Allergies alimentaires : il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions organiser la restauration en fonction.

DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Par courrier : Centre la Traverse - 2 Rue Traversière - 42660 LE BESSAT

Par mail : coloslebessat@gmail.com

Par téléphone : Dans le respect de la vie collective et du rythme de l'enfant, les téléphones portables sont interdits. Pour avoir des nouvelles de votre enfant nous vous conseillons

Le blog :

Le lien pour se connecter au blog vous sera communiqué sur la convocation de départ de votre enfant.

Chaque jour les enfants peuvent lire et répondre aux mails qu'ils reçoivent de leurs parents.

Les enfants pourront joindre leurs parents par téléphone 2 à 3 fois par semaine s'ils le désirent. Les téléphones portables seront récupérés à l'arrivée et placés dans des enveloppes personnalisées au nom de l'enfant. L'utilisation du téléphone du centre ne doit se faire qu'en cas d'urgence au 04 77 20 40 05.

PRATIQUE ADDICTIVES

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous aurions obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

ASSURANCE

Tous les participants à nos séjours sont couverts par l'assurance du centre de vacances. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour / trousseau spécifique :

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise. Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de types montre, lunettes de soleil... L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Pour les moins de 12 ans, le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

Au-delà de 12 ans, le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

Le lavage du linge est prévu uniquement sur les séjours de deux semaines et plus.

L'ARGENT DE POCHE

Pour quelques souvenirs et cartes postales...

Une somme maximale de 10€ nous semble raisonnable pour un séjour d'une semaine. L'argent de poche doit impérativement être remis au responsable du voyage dans une enveloppe, sur laquelle sera porté le montant ainsi que les « nom et prénom » de l'enfant. Le solde sera restitué à l'enfant en fin de séjour. Aucun crédit ne lui sera consenti.

COMPORTEMENT GENERAL

Tout a été mis en œuvre pour que votre enfant passe des vacances inoubliables et riches en découvertes. Cependant, si son comportement était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à sa charge.

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Fiche sanitaire et dossier médical :

La fiche sanitaire dûment remplie et signée sera remise en main propre au responsable du convoi au départ ou, en cas de rendez-vous sur place, au responsable d'accueil.

En cas de traitement médical en cours, joindre la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistant(e) sanitaire du centre de vacances qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes, dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir : Attention, les médicaments doivent impérativement être accompagnés d'une copie de l'ordonnance à jour.

A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrions administrer aucun médicament.

MEMO

A envoyer obligatoirement « 15 jours avant le début du séjour » : toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)

Attention, en l'absence de la réception de ces documents, le centre ne pourra pas accueillir votre jeune.

Documents à remettre le jour du départ :

- Attestation nautique
- Fiche sanitaire complétée et signée (avec n° de portable des parents pour contact en cas de besoin)
- Imprimé droit à l'image complété et signé
- Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant (avec montant)
- Copie ordonnance et médicament si traitement

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !



Document à nous retourner impérativement :

Vacances Pour Tous

6 rue Buisson – CS 50514
42007 Saint-Etienne Cedex 1

Le mot de la Direction :

Toute l'équipe est heureuse de t'accueillir pour un séjour placé sous le signe de la détente, de la convivialité et bien sûr de la vie en collectivité dans le respect de chacun. Sache que nous serons à ton écoute et que nous ferons le maximum pour que ton séjour se déroule dans les meilleures conditions afin que tu gardes de tes vacances, un inoubliable souvenir.

A très bientôt

Quelques éléments de vie collective tenant lieu de règlement intérieur

Alimentation : Une attention toute particulière est portée sur la réalisation des repas, tant au niveau de la variété que de la qualité et de la quantité. Les participants ne mangeant pas de viande de porc doivent le signaler dès l'inscription. Seront aussi respectées toutes les allergies, ainsi que les intolérances, dûment notifiées pour des raisons médicales.

Les participants ayant un régime sans viande doivent le signaler dès l'inscription. Aucun plat de substitution ne sera proposé, en revanche l'accompagnement de la viande sera séparé et servi à volonté.

Vie collective : Les colons seront amenés au cours de leur séjour à participer à la mise en place et au débarrassage des tables ainsi qu'au rangement journalier de leurs lieux de vie : chambre, vestiaire, salles d'activité...

Une stricte séparation garçons / filles est observée dans l'attribution des chambres et tout manquement à cette règle conduirait à un renvoi immédiat.

Argent de poche : L'implantation du centre et le rythme de vie ne donnent que peu d'occasions aux jeunes de faire des dépenses. Il est donc conseillé de pas avoir d'argent de poche. Si il y en a, il sera directement confié aux animateurs référents du groupe afin d'éviter tout problème. Il en sera de même pour tout objet de valeurs (bijoux, vêtements de marques, jeux électroniques...). Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de perte et casse, si ces derniers ne sont pas remis aux animateurs.

Téléphone Portable : Le téléphone portable est vivement déconseillé pendant la colonie. Pour donner des nouvelles un blog est alimenté tous les jours avec explication de votre journée et des photos souvenirs! Il est possible que les familles envoient des messages aux participants. Les colons pourront appeler leur famille avec le téléphone du centre d'accueil aux horaires indiqués. Toutefois si il y a des téléphones portables, ces derniers seront récupérés par les animateurs et rendus à leurs propriétaires au temps prévu à cet effet de 17h à 19h. En dehors de ces horaires les téléphones ne seront pas accessibles.

Comportement général : Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire, toutes formes de violences verbales répétées ou physiques caractérisées, impliqueraient un renvoi immédiat de leurs auteurs, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement. La possession de substances illicites, la culpabilité de vol constatée ainsi que tout comportement pouvant nuire à la sécurité du participant ou à celle de ses camarades, sont aussi des motifs de renvoi immédiat.

.....
Attention : En cas de renvoi, aucun remboursement ne pourra être exigé et les frais de retour (Participant + accompagnateur) seront facturés à la famille ou à la collectivité ayant inscrit le jeune.

Nom de la famille ou de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom du participant :

La signature de ce règlement, implique sa lecture et son acceptation sans réserve dans son intégralité.

Le responsable légal ou la collectivité

Nom.....

Prénom

Signature :.....

Le participant

Nom.....

Prénom.....

Signature.....



6 rue Buisson – CS 50 514 – 42007 SAINT ETIENNE Cedex 01

Tél. : 04 77 495 485 - Fax : 04 77 495 480

Site Internet : www.ligue-enseignement42.org

Courriel : vacances@laligue42.org

Nom, prénom de l'enfant Sexe Age

Colo Séjour du au

FIGHE INDIVIDUELLE DE TROUSSEAU

Nb	VETEMENTS	Arrivée centre	Départ centre	Observations
6	tee-shirt			
6	Slips/ culottes			
6	Paires de chaussettes			
1	Pyjamas			
2	Pantalons/ Jeans			
2	Survêtement x2			
1	Blouson/ veste/ Anorak			
2	Pull chaud			
2	Sweet shirt			
1	K-WAY ou vêtement de pluie (indispensable)			
	CHAUSSURES			
1	Paire de baskets			
1	Chaussures de marche			
1	Pantoufles / chaussons			
	DIVERS			
1	Duvet ou Sac de couchage			
1	Lunettes de soleil			
1	Gants (pour les séjours hiver)			
1	Bonnet (pour les séjours hiver)			
1	Serviette de table			
1	Casquette			
1	Mouchoirs			
1	1 sac pour le linge sale			
1	1 petit sac à dos pour les balades			
1	1 gourde ou petite bouteille			
1	1 veilleuse si l'enfant en a besoin			
1	Appareil de photo (facultatif)			
	POUR LA TOILETTE			
1	Serviette de toilette			
1	Trousse de toilette			
1	Bonnet de douche (cheveux longs)			
	SUPPL. SEJOUR CANI- TRAPPEUR et SEJOUR P'TIT AVENTURIER			
1	Paire de chaussures de marche			
1	Veste ou Sweat chaud			
1	Lampe de poche			
	SUPPL. SEJOUR P'TITS CHEFS DU PILAT			
1	Paire de chaussure spécifique pour la cuisine			

Cette liste est indicative et laissée à l'appréciation des parents...

- Il est conseillé de marquer les vêtements au nom et prénom de l'enfant.
- Eviter toutes choses ou objets de valeur, et les vêtements qui craignent les activités de plein air.



Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article
R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs,
la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive
- le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme

N°

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Fait le : à

Signature :

Cachet :



Droit à l'image

Demande d'autorisation

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



FICHE D'AUTORISATION À PHOTOGRAPHER, À FILMER

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Demeurant

Agissant en qualité de,
Cocher la case correspondante

- Père Mère Tuteur légal

Autorise l'équipe d'encadrement et l'organisateur du séjour :

Référence : du : au :

À photographe et à filmer l'enfant (nom, prénom) :

Autorise la Ligue de l'enseignement organisateur/producteur dudit séjour à représenter, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films pris pour les usages suivants :

Cocher la case correspondante

- Publications nationales et régionales de Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.
 Présentations sur des blogs, sites internet et réseaux sociaux édités par Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.

Fait à : le

Signature des responsables légaux du participant :